



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015
AJOURNÉE AU 4 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015



**Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 3 août 2015, tenue le mardi 1^{er} septembre 2015 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse et Yves Sigouin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Est absent lors de la présente séance, M. le conseiller André Tremblay.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, ainsi que MM. Mario Charette, directeur du Service de sécurité incendie, et Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents jusqu'à la fin de la séance.

319/01-09-15

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 3 août 2015, ajournée au 4 août et au 17 août 2015, à la suite de son ajournement. Il est 17 h.

ADOPTÉE

320/01-09-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, à savoir :

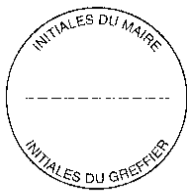
- A RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**
1. Réouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA

B GESTION FINANCIÈRE

C GESTION ADMINISTRATIVE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015
AJOURNÉE AU 4 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

D CONTRATS ET APPEL D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2015-05 – Fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville – Octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2015-06 sur invitation – Fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver – Octroi de contrat
3. Service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux – Octroi de contrat pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016
4. Décret des travaux à réaliser par la Ville sur une partie de certains chemins de la Ville et autorisation de dépenses
5. Travaux de construction de trottoirs à réaliser par la Ville sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Déplacement d'un piédestal du réseau d'utilités publiques de Bell Canada

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

I HYGIÈNE DU MILIEU

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

K LOISIRS ET CULTURE

L DIVERS

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

CONTRATS ET APPEL D'OFFRES

321/01-09-15

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-05 – FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DE CERTAINS CHEMINS DE LA VILLE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2015-05 public pour la fourniture et la pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville, le résultat de l'ouverture des soumissions du 27 août 2015 à 14 h 05 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015
AJOURNÉE AU 4 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission incluant les taxes applicables (TPS et TVQ)
Pavages Wemindji inc. Le 27 août 2015 à 9 h 28	310 158,85 \$
Uniroc Construction inc. Le 27 août 2015 à 13 h 05	349 294,40 \$
Pavages Multipro inc. Le 27 août 2015 à 13 h 38	333 073,67 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc. Le 27 août 2015 à 13 h 39	318 756,92 \$

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification des soumissions reçues effectuées par la greffière et le directeur du Service des travaux publics de la Ville et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Pavages Wemindji inc. »;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif à la fourniture et la pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville à la compagnie « Pavages Wemindji inc. », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 27 août 2015 au montant de 269 761,99 \$ plus les taxes applicables (montant de 310 158,85 \$ incluant les taxes).

Que les travaux relatifs à la fourniture et la pose de matériel bitumineux soient décrétés et effectués conformément à l'appel d'offres numéro 2015-05 public de la Ville daté du 5 août 2015 ainsi qu'à l'addenda numéro 1 daté du 18 août 2015 et à l'addenda numéro 2 daté du 21 août 2015.

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt 250 de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le directeur du Service des travaux publics ou, selon le cas, la directrice générale, soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent contrat conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

322/01-09-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015
AJOURNÉE AU 4 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-06 SUR INVITATION – FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-12 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2015-06 sur invitation pour la fourniture de 7 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver, le résultat de l'ouverture des soumissions du 27 août 2015 à 14 h 05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (total incluant les taxes applicables : TPS et TVQ)
Les Agrégats de Labelle inc. Le 27 août 2015 à 13 h 35	47 887,09 \$

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification de la seule soumission reçue effectuées par la greffière et le directeur du Service des travaux publics de la Ville et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Les Agrégats de Labelle inc. »;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif à la fourniture de 7 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver à la compagnie « Les Agrégats de Labelle inc. », étant le seul soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 27 août 2015 au montant de 41 650 \$ plus les taxes applicables (coût de 47 887,09 \$ incluant les taxes, soit 7 000 tonnes métriques à 5,95 \$ la tonne plus les taxes applicables).

Que la fourniture de gravier de type MG-12 soit effectuée conformément à l'appel d'offres numéro 2015-06 sur invitation de la Ville daté du 3 août 2015.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

323/01-09-15

SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE CINQ (5) SYSTÈMES DE CLIMATISATION ET AUTRES D'ÉDIFICES MUNICIPAUX – OCTROI DE CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT que le contrat de service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux pour une partie des années 2013-2014 et 2014-2015 arrivera à échéance le 31 août 2015;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015
AJOURNÉE AU 4 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

D'entériner l'octroi du contrat de service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation et autres d'édifices municipaux mentionnés ci-dessous à la compagnie « A.R.C. St-Amand », pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016, le tout conformément à leur prix soumis en date du 23 août 2015 au montant total de 4 981,90 \$ plus les taxes applicables (coût total de 5 727,94 \$ incluant les taxes) :

- Bibliothèque municipale L'Annonciation/Marchand dans le secteur L'Annonciation située au 230, rue L'Annonciation Sud,
- Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge dans le secteur L'Annonciation situé au 1550, chemin du Rapide,
- Hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud,
- Édifice Félix-Gabriel-Marchand dans le secteur L'Annonciation situé au 259, rue L'Annonciation Sud,
- Bibliothèque municipale dans le secteur Sainte-Véronique située au 2167, boulevard Fernand-Lafontaine.

Que la fourniture desdits services d'entretien préventif soit effectuée conformément aux spécifications décrites aux cinq (5) devis descriptifs datés du 3 août 2015, tels documents faisant partie de la demande de prix de la Ville datée du 3 août 2015.

ADOPTÉE

324/01-09-15

DÉCRET DES TRAVAUX À RÉALISER PAR LA VILLE SUR UNE PARTIE DE CERTAINS CHEMINS DE LA VILLE ET AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2015-05 pour la fourniture et la pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'avant la pose du matériel bitumineux prévu à l'appel d'offres numéro 2015-05, la Ville doit exécuter des travaux préparatoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De décréter et d'autoriser la Ville à exécuter en régie interne (soit par les employés de la Ville, avec la machinerie, les équipements et matériaux de la Ville) des travaux de scarification, de fossés, de ponceaux, de regards pluviaux, d'épandage de gravier de type MG-20, etc., sur une partie des chemins suivants de la Ville :

- sur une partie du chemin de la Rivière Nord, dans le secteur L'Annonciation (3 sections),
- sur une partie du chemin de la Rivière Sud, dans le secteur L'Annonciation (2 sections),
- sur une partie du chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est, dans le secteur Marchand (1 section),
- sur une partie du chemin du Lac-aux-Bois-Francis Ouest, dans le secteur Marchand (1 section),
- sur une partie du chemin du Lac-Lanthier Ouest, dans le secteur Marchand (6 sections);

et d'en autoriser les dépenses inhérentes à ces travaux, incluant les achats requis, au montant de 35 000 \$ ainsi que les coûts de laboratoire relatifs à ce dossier au montant de 2 500 \$ et d'autoriser à dépenser, pour les fins de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015
AJOURNÉE AU 4 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

présente résolution, une somme n'excédant pas 37 500 \$ plus les taxes applicables (coût total ne devant pas excéder 43 115,63 \$ incluant les taxes applicables).

Que lesdites dépenses soient prises à même le règlement d'emprunt 250 de la Ville de Rivière-Rouge.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par la présente résolution est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par la présente résolution et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

ADOPTÉE

325/01-09-15

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS À RÉALISER PAR LA VILLE SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – DÉPLACEMENT D'UN PIÉDESTAL DU RÉSEAU D'UTILITÉS PUBLIQUES DE BELL CANADA

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser à faire exécuter par Bell Canada ou ses mandataires les travaux de déplacement d'un piédestal du réseau d'utilités publiques de Bell Canada sur une partie de la rue L'Annonciation Sud.

Que les dépenses relatives à ces travaux soient autorisées pour un montant ne devant pas excéder 6 150 \$ plus les taxes applicables, incluant les frais reliés à l'analyse du dossier au montant de 1 100 \$, et que ces dites dépenses soient prises à même le budget 2015 de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

326/01-09-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015
AJOURNÉE AU 4 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 AOÛT 2015
AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 17 h 15.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse